



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 8 JUIN 2021 A 19H30 Grande salle de la protection civile

En présence de trente citoyens et d'un non-citoyen, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée. Celle-ci se déroule dans un climat sanitaire de lutte contre le Covid-19.

Après les salutations d'usage, le président Thurre excuse quelques personnes, rappelle l'ordre du jour, accueille M. Philippe Dini de la Fiduciaire Dini et Chappot SA et commente quelques changements intervenus dans la Loi sur les communes.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 11 février 2021. Avant de procéder à son approbation, un citoyen estime que les divers sont trop succinctement rédigés et que les réponses aux questions n'y figurent pas.

Le procès-verbal est approuvé par vingt-sept voix pour, deux voix contre et une abstention.

Après l'approbation, une citoyenne estime que le procès-verbal n'est pas significatif pour elle malgré son acceptation par l'assemblée.

2. Comptes 2020 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre présente les comptes 2020 de la municipalité qui étaient consultables au bureau communal et sur internet depuis 20 jours. Il apporte quelques commentaires, plus particulièrement sur le fonctionnement. Fait historique, les comptes de la commune présentent une fortune par habitant de Fr. 265.-.

Quelques questions et remarques émanent de l'assemblée :

Concernant les entretiens des places publiques, un citoyen conteste le commentaire « L'équipe des travaux publics a porté une attention particulière sur les entretiens des places publiques » car, selon lui, l'amélioration n'est pas perceptible. A contrario, une citoyenne remercie la commune pour l'entretien notamment en lien avec la problématique des excréments canins.

Puis, le président Thurre commente la conclusion se trouvant dans le fascicule des comptes. Les comptes présentent les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 4'230'372.07, un bénéfice d'exercice de Fr. 1'688'791.72, des investissements nets de Fr. 3'375'582.35 et une fortune de Fr. 8'099'235.55.

Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la Fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2020 de la municipalité à vingt-huit voix pour et deux abstentions.



3. Divers

Le président Thurre ouvre les divers en donnant quelques explications sur la situation des travaux à entreprendre par les Bains de Saillon SA suite à l'incendie du 25 décembre 2020. Il rappelle que la commune n'a aucune participation dans cette société.

Un citoyen demande si une date de réouverture est connue et si des incidences fiscales pour la commune sont à prévoir. Il lui est répondu que la réouverture de « l'ancien hôtel », rebaptisé « Farinet », est imminente mais qu'il faudra compter sur fin 2022 pour l'exploitation du nouvel hôtel et des bassins thermaux. Pour ce qui est de la fiscalité, la répercussion devrait être moindre car il s'agit d'une société gérée en holding par le groupe BOAS. Par contre, elle sera plus sensible pour les employés des Bains domiciliés qui ont été licenciés.

Le président Thurre informe les citoyens que le conseil municipal a décidé de soutenir les encaveurs en effectuant une action à l'occasion des caves ouvertes et soutiendra les commerçants et restaurateurs par la distribution, à chaque ménage, d'un bon de Fr. 25.-.

L'assemblée est également informée que la cérémonie du 27 juin 2021 d'ordinations de MM Simon et Valentin Roduit prêtre et de M. Christian Thurre diacre a été définie comme une manifestation pilote cantonale dans le cadre de la lutte contre le covid-19.

Une citoyenne et un citoyen :

- propose à l'administration d'effectuer des notifications push sur la nouvelle application communale afin d'informer les privés lors de travaux, notamment lors de coupures d'eau.
- a établi une liste de questions et souhaite à ce qu'elle soit annexée au procès-verbal de la présente séance avec les réponses. Il lui est répondu que sa requête sera traitée selon la législation en vigueur.
- demande si la lutte viticole par la confusion est toujours assumée par la commune et si la manière de diffuser a été modifiée, auxquels cas une information à la population aurait été la bienvenue. Le conseiller Joël Roduit, en charge de ce service, répond que le mode de diffusion à bel et bien changé et que sur trois-cent cinquante appareils posés, l'emplacement de seulement deux ont suscité des remarques qui ont été traitées à satisfaction en direct avec les privés concernés.

Un autre citoyen demande des explications, qui lui sont données, sur la manière de calculer l'endettement par habitant.

Une citoyenne propose au conseil de mettre en valeur le rempart situé au Nord-Ouest du centre scolaire. Il lui est répondu que la proposition sera analysée en tenant compte de l'équilibre à garder avec la faune et la flore du secteur.

La parole n'étant plus demandée, le président adresse ses remerciements aux citoyens présents et lève l'assemblée.

Il est 20h35.

Certifié exact

Le Président
Charles-Henri Thurre

ADMINISTRATION COMMUNALE



Le Secrétaire
Boris Clerc